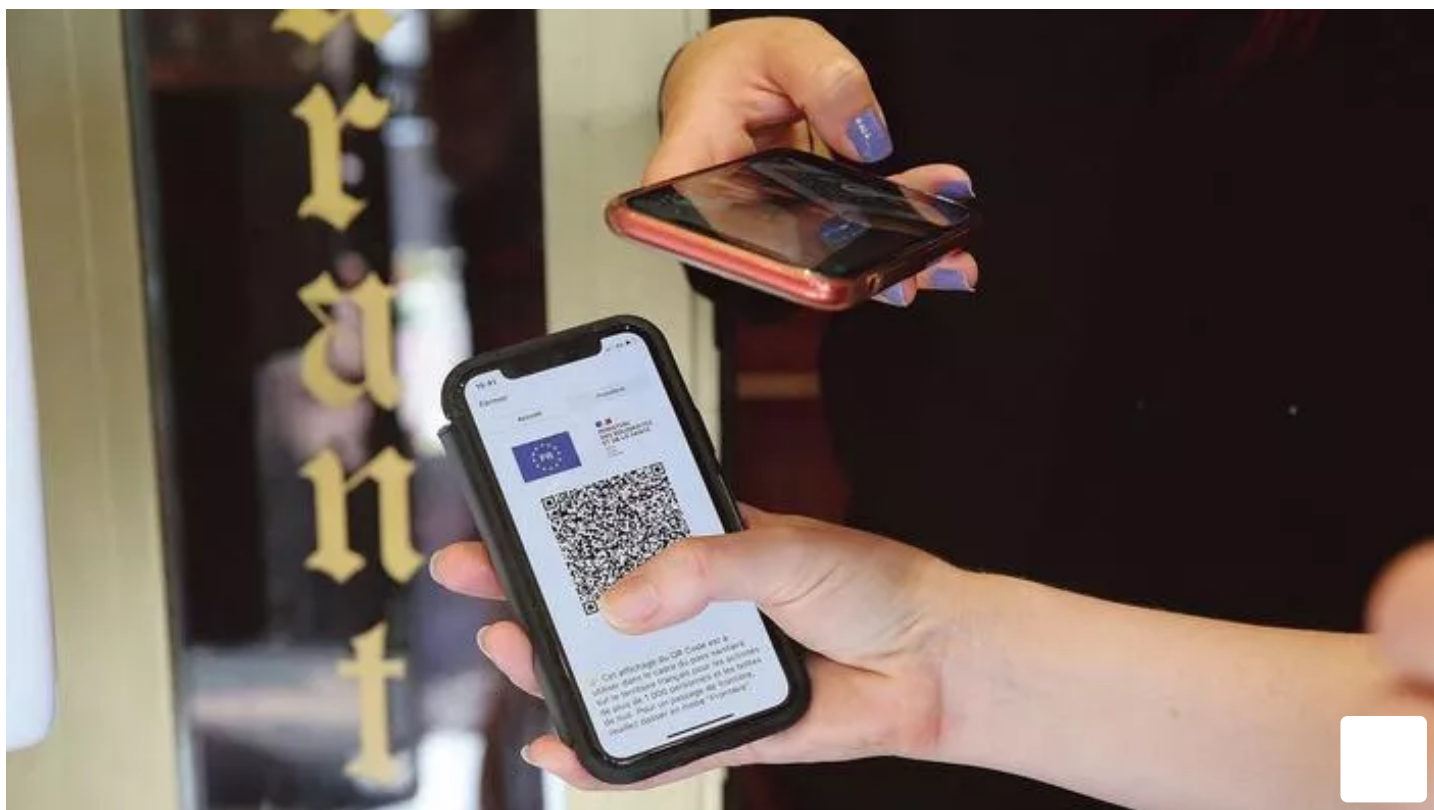


Covid-19 : le passe sanitaire en entreprise ne figurera pas dans le projet de loi

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 3 heures,
Mis à jour il y a 2 heures



Actuellement, seuls les salariés travaillant dans des secteurs recevant du public, comme l'hôtellerie ou la restauration, doivent présenter leur passe sanitaire. *Vanessa MEYER/PHOTOPQR/LALSACE/MAXPPP*

Samedi matin, le ministre de la Santé, Olivier Véran, avait dit ne pas être opposé à «un passe sanitaire pour aller travailler», ajoutant qu'il souhaitait que les parlementaires puissent réfléchir à ce sujet.

Le gouvernement ne devrait pas intégrer dans son projet de loi sur le passe vaccinal un passe sanitaire pour les entreprises, mais laissera les parlementaires déposer éventuellement un amendement dans ce sens, a appris mardi 21 décembre l'AFP de sources parlementaires.

Sans confirmer directement, le porte-parole du gouvernement a affirmé qu'il n'y avait «*pas de consensus qui s'est dessiné autour de cette mesure*», à l'issue d'une consultation des groupes parlementaires par le premier ministre Jean Castex. Il n'y a «*pas de consensus*» avec les partenaires sociaux et pas «*non plus dans les discussions avec les groupes politiques, notamment pour des raisons de faisabilité opérationnelle*», a-t-il poursuivi. Il a toutefois ajouté

que *«les discussions pourront potentiellement se poursuivre parmi les groupes parlementaires de la majorité et de l'opposition, d'ici à l'examen du texte pour regarder si d'autres mesures sont possibles»*.

Renforcer le télétravail

Selon lui, il y a en revanche *«consensus s'agissant de la nécessité de renforcer le télétravail»*. Le chef de file des députés LR Damien Abad avait auparavant affirmé à l'AFP que dans le texte initial du gouvernement, *«il n'y aura pas l'extension du passe (...) aux milieux professionnels et aux transports. Mais ça pourra venir dans le débat par voie d'amendement»*. Le passe sanitaire en entreprise ne figurera *«manifestement pas dans le texte de loi, mais par voie d'amendement de leur majorité»*, *«ils font les hypocrites»*, avait aussi estimé le député UDI Jean-Christophe Lagarde.

Selon Christine Lagarde, le projet de loi sur le passe vaccinal pourrait être examiné en commission par l'Assemblée *«la semaine prochaine»* en vue d'une discussion dans l'hémicycle *«le 3 janvier»*. *«Nous avons été entendus et nous sommes soulagés»* a réagi la vice-présidente et porte-parole du Medef Dominique Carlac'h sur BFMTV, affirmant avoir *«soulevé des modalités de complexité de mise en œuvre et des sanctions qui nous paraissent disproportionnées eu égard à l'objectif»*. Face à la vague de cas de Covid liés au variant Omicron qui touche la France à son tour, le gouvernement a annoncé mardi la tenue d'un conseil des ministres exceptionnel lundi 27 décembre, avec l'espoir d'adopter le passe vaccinal dès la mi-janvier.

À VOIR AUSSI - Aucun *«consensus»* ne s'est dessiné sur le passe sanitaire en entreprise, selon Gabriel Attal